

Cintré
Service Urbanisme

Tél : (+33) 02 99 64 14 59
Mail : urbanisme@ville-cintre.fr

A L'ATTENTION DES DEMANDEURS
D'AUTORISATION D'URBANISME

Objet : changement du guichet numérique de
dépôt en ligne des autorisations d'urbanisme

Le 10 février 2025

Madame, Monsieur,

Rennes Métropole change de guichet numérique de dépôt en ligne des autorisations d'urbanisme.

Ce changement aura lieu le **10 mars 2025**.

En revanche, et afin de transférer les dossiers de l'ancien guichet vers le nouvel outil, le guichet actuel sera coupé le **28 février 2025 à 16h**.

Passé cet horaire, vous ne pourrez plus déposer ni de dossier, ni de pièces complémentaires, et de même vous ne pourrez plus recevoir ni de courriers (d'incomplet) ni de décision (arrêté). Cette fermeture durera jusqu'au **10 mars 2025**.

Dans cet intervalle, vous recevrez les courriers de notre administration par voie papier, exceptionnellement, et uniquement pour la phase comprise entre le 28 février et le 10 mars 2025. Passé le 10 mars, l'instruction reprend de manière dématérialisée sur le nouveau guichet.

De la même façon, entre ces deux dates, si vous souhaitez ou devez déposer des pièces complémentaires ou un dossier, vous pourrez le faire en format papier par courrier ou en le déposant en main propre à l'accueil de votre mairie. Néanmoins, nous vous recommandons d'attendre l'ouverture du nouveau guichet quand c'est possible afin de simplifier la démarche.

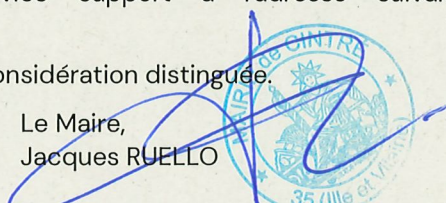
Concernant le nouveau guichet : **à partir du 10 mars**, vous recevrez un mail de la part de l'éditeur, nommé **SIRAP** de notre nouvel outil. Leur mail comprendra une procédure à suivre pour récupérer vos dossiers en cours, ainsi qu'un lien sur lequel vous devrez cliquer, ce lien permettant de vous donner accès à vos dossiers.

Nous vous remercions par avance d'effectuer les actions demandées par l'éditeur le plus promptement possible après réception du mail.

En cas de difficultés, vous pouvez joindre le service support à l'adresse suivante : gnaudroidessols@rennesmetropole.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Jacques RUELLO



Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 –modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via le formulaire de contact "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à Madame la Présidente de Rennes Métropole - A l'attention du Délégué à la protection des données, 4 avenue Henri Fréville - CS 93111 - 35031 Rennes Cedex - Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>

7, place du Chêne Vert – 35 310 CINTRÉ

Mairie.cintre@ville-cintre.fr